
COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT DES FONDS CANADA VIE RAPPORT À L'INTENTION DES PORTEURS DE PARTS 2023

Le 20 juin 2023

Aux porteurs de parts,

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds Canada Vie (les « Fonds », énumérés à l'Annexe A) est heureux de vous transmettre son rapport annuel à l'intention des porteurs de parts des Fonds (le « rapport ») comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 » et la Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec).

Le mandat du CEI consiste à examiner toutes les questions de conflit d'intérêts que Gestion de placements Canada Vie limitée (le « gestionnaire ») relève et lui soumet et d'approuver ou de recommander les mesures à prendre selon la nature de la question de conflit d'intérêts. Une « question de conflit d'intérêts » est une situation dans laquelle une personne raisonnable considère que le gestionnaire, ou une entité apparentée au gestionnaire, a un intérêt qui pourrait entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi et dans l'intérêt supérieur des Fonds. Chaque fois qu'une question de conflit d'intérêts est examinée par le CEI, ce dernier doit déterminer si la mesure proposée par le gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Le CEI examine et évalue, au moins une fois par année, l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures du gestionnaire en matière de conflits d'intérêts à l'égard des Fonds.

Le CEI effectue aussi une auto-évaluation de son indépendance, de sa rémunération et de son efficacité. Cette évaluation a été réalisée dans le cadre de la rencontre du CEI du 22 novembre 2022. Par suite de l'examen, le CEI a confirmé que chacun de ses membres était toujours indépendant et que la rémunération versée à chacun des membres est jugée raisonnable. De plus, compte tenu de leur vaste expérience et expertise professionnelles, les membres ont conclu qu'ils sont individuellement et collectivement en mesure de répondre aux attentes d'un comité d'examen indépendant conformément au règlement 81-107 et à la charte du CEI.

Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre une relation de travail constructive et de collaboration avec le gestionnaire et de continuer à travailler dans l'intérêt supérieur des Fonds sur les questions de conflit d'intérêts.

Steve Geist

Président du comité d'examen indépendant

Portée du rapport

L'exercice des Fonds prend fin le 31 mars et ce rapport concerne la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (la « période visée »).

Le CEI et ses membres

Le CEI est entré en fonction le 22 décembre 2020 et tous les membres indiqués ci-dessous ont été initialement nommés à cette date. Joanne De Laurentiis a été renommée pour un mandat de trois ans à compter du 22 décembre 2022.

MEMBRE DU CEI	DATE DE LA NOMINATION OU DE LA NOUVELLE NOMINATION	DATE DE FIN DU MANDAT	PARTICIPATION(S) AU SEIN D'AUTRES CEI
Steve Geist (président) Toronto (Ontario)	22 décembre 2020	22 décembre 2023	Membre du CEI des fonds de Société de placements SEI Canada
Joanne De Laurentiis Toronto (Ontario)	22 décembre 2020	22 décembre 2025	Membre du CEI des fonds de NCM Asset Management Limited
Linda Currie Toronto (Ontario)	22 décembre 2021	22 décembre 2024	Aucun

Les membres du CEI possèdent une vaste expérience des affaires qu'ils mettent à profit dans l'exécution de leurs tâches, comme l'illustre leur biographie respective ci-dessous.

Steve Geist

M. Geist est un administrateur de sociétés qui compte plus de 30 ans d'expérience en services financiers. Il a pris sa retraite de la Banque CIBC en 2017 où il était premier vice-président à la direction et chef de groupe, Gestion privée de patrimoine CIBC. Auparavant, M. Geist était président et chef de la direction de Gestion d'actifs CIBC, un des plus importants gestionnaires d'actifs au Canada. Il a également occupé des postes de haute direction à Gestion de Placements TD, Fidelity Investments et Price Waterhouse.

M. Geist siège au conseil d'administration de l'Office ontarien de financement, et il est également président du Comité de vérification du secteur des immobilisations de la province de l'Ontario. Il a déjà été administrateur de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC), de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM) et du Royal St. George's College. M. Geist est comptable professionnel agréé et il détient les titres de FCPA/FCA de même que celui de l'IAS.A. Il est planificateur financier agréé et il détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier.

Joanne De Laurentiis

Mme De Laurentiis est une haute dirigeante chevronnée et membre de conseils d'administration. Elle excelle dans la création de structures de gestion sur mesure; elle a piloté des initiatives de marketing, de recherche et de planification stratégique, et elle a contribué à la mise au point de judicieux cadres réglementaires et législatifs pour le secteur des services financiers.

Mme De Laurentiis est actuellement présidente du conseil de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, vice-présidente du conseil de la Toronto Transit Commission et membre du conseil de BeWhere Holdings Inc. Parmi les postes de direction qu'elle a occupés, on compte celui de présidente et chef de la direction de l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC), de chef de la direction de la

Centrale des caisses de crédit du Canada et d'Interac, de vice-présidente des affaires publiques pour l'Association des banquiers canadiens et de directrice de cabinet pour un ministre du gouvernement de l'Ontario. Elle détient une maîtrise en sciences politiques de l'Université Western.

Linda Currie

Mme Currie est associée principale retraitée et ancienne présidente du service Fonds d'investissement et gestion de l'actif de Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Elle a pratiqué le droit des sociétés et des valeurs mobilières pendant plus de 30 ans, plus particulièrement dans les domaines des services financiers, des fonds d'investissement, de la gestion de l'actif et des questions connexes liées à la réglementation sur les valeurs mobilières. Mme Currie a conseillé des cabinets de gestion de l'actif au Canada et à l'international, de même que des conseils d'administration et des comités d'examen indépendants de fonds d'investissement. Elle a été membre du Comité consultatif technique sur les fonds d'investissement de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et a été membre du conseil d'administration de deux sociétés publiques de fonds communs de placement.

Mme Currie détient un baccalauréat ès arts obtenu avec distinction de l'Université Western, un baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto et un baccalauréat en droit du Osgoode Hall de l'Université York. Avant sa carrière en droit, Mme Currie a enseigné le français et l'art à North Toronto Collegiate.

Détention de titres

Tous les membres du CEI sont indépendants du gestionnaire et font preuve de transparence au sujet des titres qu'ils détiennent à titre personnel dans les Fonds et des titres du gestionnaire.

Fonds

Au 31 mars 2023, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, pas plus de 0,1 % au total des parts en circulation d'une série des Fonds.

Gestionnaire

Au 31 mars 2023, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, pas plus de 0,1 % au total des titres avec droit de vote ou des titres de capitaux propres d'une catégorie ou série du gestionnaire ou de sa société mère indirecte, Great-West Lifeco Inc.

Fournisseurs de services

Au 31 mars 2023, les membres du CEI ne détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, pas plus de 0,1 % au total des titres avec droit de vote ou des titres de capitaux propres d'un fournisseur de services important des Fonds ou du gestionnaire.

Rémunération et indemnités du CEI

La rémunération totale (y compris toute charge) versée par les Fonds au CEI pour la période visée s'est élevée à 130 000 \$. Ce montant a été réparti entre les Fonds d'une manière que le gestionnaire a estimé juste et raisonnable pour les Fonds.

La rémunération initiale a été établie par le gestionnaire. En date du présent rapport, chacun des membres du CEI recevait un montant annuel de 40 000 \$ (50 000 \$ pour le président), ce qui comprend la présence aux quatre réunions trimestrielles. À compter du 1^{er} avril 2023, chaque membre a le droit de recevoir 1 500 \$ de plus pour chaque réunion à laquelle il assiste au-delà des quatre réunions trimestrielles par année (chacune étant une « assemblée extraordinaire »).

Les membres sont en outre remboursés des frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les frais de déplacement et de séjour raisonnables. Le CEI passe en revue sa rémunération une fois par année en tenant compte des facteurs suivants :

1. l'intérêt supérieur des Fonds;
2. les pratiques du secteur d'activité, y compris les moyennes et les sondages sur la rémunération du CEI;
3. le nombre de Fonds à l'égard desquels agit le CEI de même que leur nature et leur complexité;
4. la nature et la portée de la charge de travail de chaque membre du CEI, y compris l'engagement de temps attendu de chacun des membres;
5. toute recommandation concernant la rémunération du CEI formulée par le gestionnaire.

Au cours de la période visée, ni les Fonds ni le gestionnaire n'ont versé de somme à titre d'indemnité aux membres du CEI.

Charte du CEI

Le 17 mai 2022, le CEI a passé en revue, mis à jour et approuvé sa charte.

Questions de conflits d'intérêts

Le Règlement 81-107 exige que le CEI examine toutes les questions de conflits d'intérêts que le gestionnaire relève et lui soumet et qu'il approuve ou recommande des mesures à prendre selon la nature de la question de conflit d'intérêts.

Le CEI peut également formuler des instructions permanentes au gestionnaire en lien avec une approbation ou une recommandation pour permettre au gestionnaire, sur une base continue, d'agir à l'égard de la question de conflit d'intérêts. Le gestionnaire doit présenter ses politiques et procédures écrites sur chaque question de conflit d'intérêts, de même que les instructions permanentes connexes, au CEI aux fins d'examen et d'évaluation sur une base annuelle.

Pour chacune des approbations ou recommandations résumées ci-dessous, le CEI a passé en revue et émis de nouveau des instructions permanentes durant la période visée. De plus, le CEI passera en revue toutes les demandes du gestionnaire visant la résiliation d'une instruction permanente existante ou l'émission d'une nouvelle instruction permanente.

Le 15 septembre 2022, le CEI a formulé une recommandation positive, sous forme d'instructions permanentes, pour permettre l'achat de titres souscrits par une société affiliée au sous-conseiller d'un Fonds.

Approbations et instructions permanentes

Le gestionnaire a reçu des approbations positives et a vu des instructions permanentes être renouvelées à l'égard des questions de conflits d'intérêts traitées par les politiques suivantes :

1. **Placements dans des titres d'émetteurs reliés** : au cours de la période visée, le gestionnaire s'est fondé sur l'approbation et les instructions permanentes du CEI afin de permettre aux Fonds d'investir dans les titres d'émetteurs reliés aux Fonds. Sans l'approbation du CEI, les Fonds n'auraient pas pu effectuer ces placements. Aux fins de ce qui précède, un émetteur relié à un Fonds est un émetteur :
 - i) qui est un porteur important des titres du gestionnaire (qui détient plus de 20 % des titres avec droit de vote du gestionnaire); ii) dans lequel un porteur important de titres du gestionnaire détient une participation importante (qui détient plus de 10 % des titres avec droit de vote de l'émetteur); ou
 - iii) dont un administrateur ou un dirigeant est également administrateur ou dirigeant du gestionnaire

de portefeuille ou d'un membre du même groupe que celui-ci.

Les instructions permanentes prévoient que le gestionnaire agisse conformément à la politique de placement dans des titres d'une société apparentée (la « politique relative aux émetteurs reliés »), produise des rapports périodiques sur son respect de la politique auxquels il joint les attestations des gestionnaires de portefeuille concernés à cet égard et donne avis en temps voulu de tout manquement important à la politique relative aux émetteurs reliés ou de toute dérogation importante à celle-ci.

2. **Opérations entre fonds** : au cours de la période visée, il y a eu des opérations pour lesquelles le gestionnaire s'est fondé sur l'approbation ou les instructions permanentes émises par le CEI pour prendre part à des opérations entre fonds. Une opération entre fonds se produit lorsqu'un Fonds souscrit des titres en portefeuille d'un autre Fonds ou lui vend de tels titres. La politique d'opérations entre fonds du gestionnaire permet des opérations entre les Fonds ou entre un Fonds et un fonds régi par le Règlement 81-107 et géré par une société affiliée au gestionnaire. Sans l'approbation du CEI, les Fonds n'auraient pas pu effectuer d'opérations entre fonds.

Les instructions permanentes exigent que le gestionnaire respecte la politique d'opérations entre fonds, présente sur une base périodique des rapports faisant état de son respect de la politique et donne avis en temps voulu de tout manquement important à la politique ou de toute dérogation importante à celle-ci.

Le 25 octobre 2022, le CEI a approuvé un changement d'auditeur des Fonds, qui deviendra KPMG, à compter du 31 mars 2023, en se fondant sur le fait que le gestionnaire confirme que le changement :

- est proposé par lui sans aucune influence d'une entité lui étant liée et sans tenir compte de considérations relatives à une entité lui étant liée;
- reflète le jugement commercial du gestionnaire, compte tenu uniquement de l'intérêt fondamental du Fonds visé;
- respecte les politiques et procédures écrites du gestionnaire;
- aboutit à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

Le 25 novembre 2022, le CEI a approuvé trois propositions de fusion de fonds, en se fondant sur le fait que le gestionnaire confirme que les fusions :

- sont proposées par lui sans aucune influence d'une entité lui étant liée et sans tenir compte de considérations relatives à une entité lui étant liée;
- reflètent son jugement commercial, compte tenu uniquement de l'intérêt fondamental du Fonds visé;
- respectent les politiques et procédures écrites du gestionnaire;
- aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds en dissolution et les Fonds prorogés.

Recommandations positives et instructions permanentes

Le gestionnaire a reçu des recommandations positives et a vu des instructions permanentes être renouvelées à l'égard des questions de conflits d'intérêts traitées par les politiques suivantes :

1. **Communication des positions du portefeuille** : régit la diffusion de renseignements au sujet des placements d'un Fonds.

2. **Conflits d'intérêts personnels** : régit les opérations personnelles de personnes physiques ayant droit d'accès aux renseignements sur le portefeuille des Fonds, ainsi que l'acceptation de dons et billets de divertissement par les employés du gestionnaire.¹
3. **Obligation de meilleure exécution** : régit la supervision de l'exécution par les courtiers des opérations sur les titres en portefeuille, y compris le choix des courtiers et les commissions versées.
4. **Vote par procuration** : régit les votes par procuration tenus par les Fonds.
5. **Emploi des commissions de courtage** : régit l'acceptation par le gestionnaire de services fournis par des courtiers qui exécutent des opérations sur les titres en portefeuille des Fonds.
6. **Répartition des opérations** : régit la répartition des occasions de placement entre les Fonds et d'autres comptes.
7. **Suivi des opérations à court terme** : régit le suivi d'activités susceptibles d'être nuisibles de la part des investisseurs.
8. **Comptabilité des gains et des pertes des Fonds** : régit la correction d'erreurs dans le calcul du prix d'un titre d'un Fonds, dans la gestion des opérations d'investisseurs et dans la négociation des titres en portefeuille d'un Fonds.
9. **Évaluation** : régit le calcul de la valeur des titres en portefeuille d'un Fonds.
10. **Surveillance de la conformité des sous-conseillers** : régit la surveillance des sous-conseillers des Fonds.
11. **Rachat et disposition d'investissements dans les Fonds** : régit le mécanisme suivi par le gestionnaire pour le retrait du capital de départ investi dans les Fonds.
12. **Changement apporté à la gestion des placements** : régit les changements en matière de gestion des placements lorsque ces changements se soldent par un avantage économique pour le gestionnaire ou l'entité apparentée.
13. **Opération importante dans des fonds communs de placement** : régit les accords conclus par le gestionnaire pour l'acceptation de souscriptions et de rachats importants visant les Fonds.
14. **Fournisseur de services affilié** : régit l'engagement et la surveillance de Corporation Financière Mackenzie en tant que fournisseur de services clé des Fonds.
15. **Achat de titres souscrits par une société affiliée au sous-conseiller** : régit l'achat de titres souscrits par une société affiliée à un sous-conseiller pendant la période de distribution ou pendant 60 jours par la suite.

Le 25 novembre 2022, le CEI a formulé une recommandation positive à l'égard de deux fusions de fonds proposées, car le gestionnaire s'est engagé à ce que chacune des fusions donne un résultat juste et raisonnable pour les Fonds en dissolution et les Fonds prorogés.

Le gestionnaire est tenu d'aviser le CEI de cas à l'égard desquels le gestionnaire a agi relativement à une question de conflit d'intérêts sans respecter une condition imposée par le CEI dans son approbation ou sa recommandation. Il n'y a eu aucune question en ce sens au cours de la période visée.

¹ Le 22 novembre 2022, les politiques sur les dons et billets de divertissement, les opérations personnelles des initiés et les opérations personnelles des personnes ayant droit d'accès ont été regroupées dans une politique intitulée « Politique sur les conflits d'intérêts personnels ».

Le CEI est tenu d'aviser les organismes de réglementation des valeurs mobilières s'il est au fait d'un cas où le gestionnaire a agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans satisfaire aux modalités imposées par les organismes de réglementation des valeurs mobilières ou du CEI dans le cadre de son approbation. Il n'y a eu aucune question en ce sens au cours de la période visée.

Recommandations négatives

Le CEI n'est pas au courant de cas à l'égard desquels le gestionnaire a agi relativement à une question de conflit d'intérêts lui ayant été soumise pour laquelle le CEI n'avait pas formulé de recommandation positive. Le gestionnaire a l'obligation d'aviser le CEI d'un tel cas.

Renseignements supplémentaires

Le présent rapport peut être consulté sur le site Web des Fonds, en cliquant sur « Comité d'examen indépendant », sous « Gouvernance et autres renseignements » importants, sous « Documents juridiques et réglementaires » à la page « Caractéristiques et information sur les fonds communs de placement » à l'adresse www.placementscanadavie.ca, ou vous pouvez demander un exemplaire, gratuitement, en communiquant avec Canada Vie au numéro sans frais 1-888-532-3322. Ce document et d'autres renseignements sur les Fonds sont également accessibles à l'adresse www.sedar.com.

Les porteurs de parts qui souhaitent obtenir plus de détails sur les activités du CEI peuvent communiquer avec le gestionnaire au numéro de téléphone ci-dessus. Les questions à l'intention des membres du CEI peuvent être envoyées par courriel à l'adresse : irc@canadalife.com.

ANNEXE A : FOND CANADA VIE

au 31 mars 2023

Fonds à revenu fixe

Fonds du marché monétaire Canada Vie
Fonds d'obligations à court terme Canada Vie
Fonds d'obligations canadiennes de base Canada Vie
Fonds d'obligations de base Parcours Canada Vie
Fonds d'obligations canadiennes de base Plus Canada Vie
Fonds d'obligations de base Plus Parcours Canada Vie
Fonds d'obligations tactiques canadiennes Canada Vie
Fonds d'obligations mondiales de base Plus Parcours Canada Vie
Fonds de revenu à taux variable Canada Vie
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Canada Vie
Fonds de revenu fixe nord-américain à rendement élevé Canada Vie
Fonds de revenu fixe sans contraintes Canada Vie
Fonds durable d'obligations mondiales Canada Vie
Fonds de revenu fixe multisectoriel mondial Canada Vie
Fonds d'obligations mondiales multisectorielles Parcours Canada Vie
Fonds d'obligations à long terme Canada Vie
Fonds d'obligations étrangères Canada Vie

Fonds équilibrés canadiens

Fonds de revenu fixe canadien équilibré Canada Vie
Fonds de revenu fixe canadien équilibré II Canada Vie
Fonds de revenu stratégique II Canada Vie
Fonds de revenu stratégique Canada Vie
Fonds équilibré de valeur canadienne Canada Vie
Fonds de croissance équilibrée canadienne Canada Vie
Fonds de croissance équilibrée canadienne II Canada Vie

Fonds équilibrés mondiaux

Fonds de revenu stratégique mondial Canada Vie
Fonds mondial de croissance et de revenu Canada Vie
Fonds mondial équilibré Canada Vie
Fonds équilibré de valeur mondiale Canada Vie
Fonds équilibré mondial de croissance Canada Vie
Fonds équilibré d'occasions mondiales de croissance Canada Vie

Fonds d'actions canadiennes

Fonds de dividendes canadiens de base Canada Vie
Fonds de dividendes principalement canadiens Canada Vie
Fonds de dividendes canadiens Canada Vie
Fonds de croissance principalement canadienne Canada Vie
Fonds d'actions canadiennes Canada Vie
Fonds de valeur canadienne Canada Vie

Fonds de croissance canadienne Canada Vie
Fonds concentré d'actions canadiennes Parcours Canada Vie
Fonds de valeur principalement canadienne Canada Vie
Fonds de petites et moyennes capitalisations canadiennes Canada Vie

Fonds d'actions américaines

Fonds de dividendes américains Canada Vie
Fonds de valeur américaine Canada Vie
Fonds de valeur des États-Unis Canada Vie
Fonds de croissance américaine Canada Vie
Fonds de croissance toutes capitalisations américaines Canada Vie
Fonds d'actions américaines ESG Canada Vie
Fonds d'actions américaines de transition vers de faibles émissions de carbone Canada Vie
Fonds concentré d'actions américaines Parcours Canada Vie
Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations américaines Canada Vie
Fonds de croissance moyennes capitalisations américaines Canada Vie

Fonds d'actions mondiales et régionales

Fonds d'actions mondiales à faible volatilité Canada Vie
Fonds mondial de dividendes Canada Vie
Fonds d'actions étrangères Canada Vie
Fonds durable d'actions mondiales Canada Vie
Fonds d'actions mondiales toutes capitalisations Canada Vie
Fonds Fondateurs d'actions mondiales Canada Vie
Fonds d'actions mondiales de croissance Canada Vie
Fonds d'occasions mondiales de croissance Canada Vie
Fonds d'actions internationales Canada Vie
Fonds de croissance internationale Canada Vie
Fonds d'actions internationales Parcours Canada Vie
Fonds concentré d'actions internationales Parcours Canada Vie
Fonds de croissance petites et moyennes capitalisations mondiales Canada Vie
Fonds d'actions européennes Canada Vie
Fonds d'actions de marchés émergents Canada Vie
Fonds d'actions à grande capitalisation de marchés émergents Parcours Canada Vie
Fonds d'actions de marchés émergents Parcours Canada Vie
Fonds durable d'actions de marchés émergents Canada Vie
Fonds mondial tactique Parcours Canada Vie

Fonds sectoriels

Fonds d'infrastructure mondiale Canada Vie
Fonds immobilier mondial Canada Vie

Fonds de ressources mondiales Canada Vie
Fonds de métaux précieux Canada Vie
Fonds de titres spécialisés nord-américains Canada Vie
Fonds science et technologie Canada Vie

Solutions gérées

Portefeuille de revenu fixe diversifié Canada Vie
Portefeuille prudent Canada Vie
Portefeuille modéré Canada Vie
Portefeuille équilibré Canada Vie

Portefeuille accéléré Canada Vie
Portefeuille énergétique Canada Vie
Portefeuille de revenu prudent géré en fonction du risque
Canada Vie
Portefeuille équilibré géré en fonction du risque Canada Vie
Portefeuille de croissance géré en fonction du risque
Canada Vie
Fonds de réduction du risque Canada Vie
Portefeuille durable prudent Canada Vie
Portefeuille durable équilibré Canada Vie
Portefeuille durable de croissance Canada Vie